



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cabines

Question écrite n° 5217

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la nécessité de laisser subsister certaines cabines téléphoniques où le paiement puisse continuer à s'effectuer par pièces de monnaie. Des associations ont en effet relevé que certaines personnes en situation de pauvreté, voire sans domicile fixe, dont la consommation de communications téléphoniques est faible, étaient pénalisées par l'obligation d'acheter des cartes de téléphone trop coûteuses pour elles. Les mêmes associations insistent sur l'importance des communications téléphoniques pour ces personnes. Outre le fait qu'elles leur facilitent diverses formalités, elles préservent, dans bien des cas, la possibilité de contacts familiaux ou amicaux qui leur sont précieux. Il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Avec le développement de la téléphonie mobile, l'activité de France Télécom en matière de publiphonie est en diminution. En effet, le volume des communications passées à partir de ces appareils a diminué de 24 % sur cinq ans de 2000 à 2005. Cependant, l'opérateur maintient un parc significatif de publiphones installés sur la voie publique afin de tenir compte des besoins des personnes qui ne disposent pas d'autres moyens de communication. Ce parc est de 116 000 publiphones. Le moyen de paiement est majoritairement la télécarte. D'autres moyens de paiement sont cependant proposés, notamment le paiement par pièces. Pour les terminaux à pièces le trafic est faible alors qu'ils engendrent des coûts élevés de maintenance et de relève des caissettes. En outre, ils nécessitent tout même de fréquentes réparations du fait du vandalisme et du vol. Malgré cela, le parc des publiphones compte encore près de 6 000 appareils de ce type.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5217

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5752

Réponse publiée le : 4 août 2009, page 7676